

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Acquisition chargeuse pelleuse -  
Demande de prêt sans intérêt auprès du  
CG31**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN**

**Excusés : Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que lors de sa commission permanente du 25.04.2012, le Conseil Général a consenti un prêt sans intérêt au SIVOM SAUDRUNE pour son acquisition d'une chargeuse pelleuse sur pneus destinée à la collecte des déchets ménagers.

Le montant du prêt représente un montant de 30 000 € soit 20% de la dépense retenue (10 annuités constantes de 3000 €).

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- D'autoriser son président à signer le contrat de prêt correspondant avec le Conseil Général de la Haute Garonne
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux règlements de ces annuités

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 6

Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Ouverture de postes**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président expose aux membres du bureau qu'à la suite d'avancement de grade concernant deux agents, il y a lieu de procéder à l'ouverture des postes énoncés ci-après :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
2	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Complet - 35 heures/semaine

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- D'approuver l'ouverture de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 91 /2012

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 6

Ayant pris part au vote :9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Approbation devis VEOLIA « collecte et rachat des vieux compteurs en laiton\_«**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président présente au bureau syndical le devis de la société VEOLIA portant sur la collecte et le rachat des vieux compteurs « laiton » pour un montant de 2000 € la tonne.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'approuver cette cession d'actifs
- d'autoriser son Président à signer le devis de la société VEOLIA pour la reprise des compteurs au prix de 2000€ la tonne.
- De prévoir l'inscription budgétaire correspondante

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 92 /2012

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15  
- Présents : 9  
- Procurations : /  
- Absents : 6  
Ayant pris part au vote :9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Attribution marché LAB 11EU01 travaux  
assainissement lot n° 1 et Lot n° 2 -  
Lamasquère et Labastidette**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nature des travaux de réseaux de refoulement intercommunaux qu'il y a lieu de réaliser sur le secteur 1 de Lamasquère et secteur 2 de Labastidette.

**Le lot 1** concerne la réalisation de réseaux de refoulement des eaux usées en diamètre 200 mm.

La commission d'appel d'offres réunie le 9 août 2012 a désigné attributaire le groupement d'entreprises CISE TP § THOMAS ET DANIZAN pour une proposition de base plus l'option 1 :  
**1 054 628.35 € HT**

**Le lot 2** concerne la création de postes de refoulement sur les communes de lamasquère et labastidette.

La commission d'appel d'offres réunie le 9 Août 2012 a désigné attributaire le groupement d'entreprises CISE TP § THOMAS ET DANIZAN pour une proposition de base plus options 1 et 3 (pompes auto-amorçantes + réseau de refoulement de labastidette en diamètre 200 mm :  
**330 487.20 € HT**

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- D'approuver le choix de la CAO et d'attribuer au groupement d'entreprises CISE TP § THOMAS ET DANIZAN les lots 1 et 2 pour les montants indiqués soit respectivement 1 054 628.35 € HT et 330 487.20 € HT
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15
  - Présents : 9
  - Procurations : /
  - Absents : 6
- Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

Attribution marché à bon de commande  
travaux réseaux  
SIV 11 BET03

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'un marché à bon de commande a été lancé pour les essais préalables à la réception sur les réseaux EU et EP .

La commission d'appel d'offres réunie le 30.08.2012 a retenu l'offre de la Société Méridionale d'environnement à Toulouse pour un montant minimum à 5 000.00 € HT et pour un montant maximum de 210 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'approuver le choix de la CAO en désignant la société Méridionale d'environnement attributaire du marché précité dans les conditions énoncées
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement de ces travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15

- Présents : 9

- Procurations : /

- Absents : 6

Ayant pris part au vote :9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Attribution marché à bon de commande  
- Fourniture carburants**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'un marché à bon de commande a été lancé pour la fourniture de carburants.

La Commission d'appel d'offres réunie le 30.08.2012 a retenu l'offre de la société MOLINA à Carbonne pour un montant HT de 298 562.46 € sur une durée de 3 ans.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- D'approuver le choix de la CAO en désignant la société MOLINA attributaire du marché précité
- D'inscrire les crédits nécessaires au financement de ce marché

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 95 /2012

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15
  - Présents : 9
  - Procurations : /
  - Absents : 6
- Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

Attribution marché FR12EU01 de travaux d'extension des réseaux eaux usées et eau potable - Postes de refoulement sur la commune de FROUZINS

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que ce marché de travaux porte sur la création de deux postes de refoulement des eaux usées sur la commune de FROUZINS - RD 68 Avenue du Gers et RD 42 Route de Plaisance .

Au vu du rapport d'analyses des offres présenté par le Bureau d'études, la commission d'appel d'offres réunie le 30.08.2012 a porté son choix sur l'entreprise TP D'OC à Flourens pour un montant de 101 508.00 € HT.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'approuver le choix de la CAO en désignant l'entreprise TP D'OC attributaire du marché précité
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement de ces travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15
  - Présents : 9
  - Procurations : /
  - Absents : 6
- Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Renouvellement bail gendarmerie de  
Seysse -  
Délibération annule et remplace la  
délibération du 27.02.2012**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN**

**Excusés : Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de rectifier le montant du bail locatif annuel de la gendarmerie de Seysse qui avait été fixé par délibération du 27 Février sous le N°26/2012 à 260 614.92 €, de porter le nouveau montant à 260 614.92 € .

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'annuler la délibération N° 26/2012 du 27 février 2012
- de fixer le montant annuel du loyer à 260 614.92 € par la présente délibération
- de solliciter son Président pour prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 97 /2012

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15
  - Présents : 9
  - Procurations : /
  - Absents : 6
- Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

**OBJET :**

**Renouvellement de  
groupement de  
carburants convention  
de commandes de**

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de carburants établie entre le SIVOM et la communauté de communes Axe sud, Cugnaux, Frouzins et Seysses .

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'autoriser son Président à signer la convention constitutive de ce groupement conjointement avec les parties concernées
- d'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision conformément aux conditions énoncées dans la convention

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 15

---

- Présents : 9

---

- Procurations : /

---

- Absents : 6

---

- Ayant pris part au vote : 9

Date de la convocation : 23.08.2012

---

**OBJET :**

Autorisation au Président de répondre à l'appel d'offres lancé par la CUGT pour la réception et le compostage des déchets verts de Cugnaux et Villeneuve Tolosane

L'an deux mil douze et le six septembre à dix heures, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**ETAIENT PRESENTS :** MM Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Alain AUBERT  
Jean Claude BOURG - Serge GORCE - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - José  
PHILEMONT MONTOUT - Marc PASIAN

**Excusés :** Etienne GASQUET - Agathe LYONS - Jean Claude BOURG - Guy BERMOND -  
Dominique COQUART - Albert GARCIA

Monsieur le Président expose au bureau syndical que notre Etablissement est habilité à concourir à l'appel d'offres lancé par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse portant sur un marché de service relatif à la réception et le compostage des déchets verts des communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane pour l'année 2013 renouvelable pour 2014 , 2015 et 2016.

Les déchets seront distingués dans le cadre de ce marché en deux lots :

- LOT 1 Déchets issus des collectes de déchets verts auprès des usagers (porte à porte et mise à disposition de bennes) et déchets verts issus de l'entretien des espaces verts municipaux
- LOT 2 Déchets verts issus de la ville de Cugnaux

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- D'autoriser son Président à concourir à l'appel d'offres lancé par la CUGT dans les conditions précitées
- D'habiliter son Président à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 20 septembre 2012  
De la Publication le : 20 septembre 2012

LE PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND